

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE
DU 02 MARS 2026

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 02 mars 2026 à 19h30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents à la séance:
Monsieur Serge Fortier, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Martin Toutant, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Daniel Patry, conseiller siège numéro 6

Est absent à la séance :
Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Formant quorum sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présente à la séance, Madame Josée Dubois, greffière-trésorière adjointe, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 26-03-33 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 26-03-34 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2026

Sur proposition de Monsieur Serge Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 Février 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 26-03-35 Résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Martin Toutant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2026 au montant 84 436.35 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants : Ville de Bécancour eau potable 11 645.67 \$; Réseau Biblio cotisation 2026 4 236.01 \$; Cégep Saint-Laurent formation eau

potable 3 213.55 \$; Les Entreprises Excave Recycle inc. 22 933.68 \$
et 5 633.78 \$ (déneigement)

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

**6.1 Avis de Motion et dépôt du projet de règlement 293 code
d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

L'avis de motion a été décrété par le conseiller Monsieur Daniel
Patry

**6.2 Résolution numéro 26-03-36 Modification de la résolution
26-01-14- Achat d'une pompe
d'aération de bassin pour
l'étang**

CONSIDÉRANT qu'au conseil du 08 janvier 2026 nous avons
autorisé l'achat d'une pompe d'aération de bassin pour l'étang
résolution 26-01-14;

CONSIDÉRANT qu'après la vérification il nous reste une somme de
disponible au surplus accumulé affecté au bassin pour une somme
de 4 312.72\$;

**Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et unanimement
résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, produise la
modification suivante à la résolution 26-01-14, pour inclure le mode
de paiement de la pompe d'aération de bassin pour l'étang;

Que le paiement de la pompe soit répartie de la manière suivante :
un montant de 4 312.72\$ pris au surplus accumulé affecté au bassin
et la différence à même le fonds de roulement d'entretien égouts.

ADOPTÉE

**6.3 Résolution numéro 26-03-37 Modification de la résolution
26-01-07 Reddition de compte
pour le programme d'aide
PAVL-entretien 2025**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité
durable et de l'Électrification des transports verse une compensation
pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité
de Sainte-Marie-de-Blandford visent l'entretien courant et préventif
des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces
routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y avait une coquille dans la résolution 26-01-07, concernant le montant de l'aide financière versé à la municipalité, et que le bon montant versé pour l'aide financière est de 167 235\$

Il est proposé par Monsieur Serge Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford confirme et informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local au montant de 167 235\$

ADOPTÉE

**6.4 Résolution numéro 26-03-38 Modification de la résolution
24-12-192-Achat du 982 rue
des Blés D'Or**

CONSIDÉRANT que dans la résolution 24-12-192 une ambiguïté et coquille a été produite au niveau de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent spécifier que l'achat a été payé de la manière suivante : 40 000.00\$ par le revenu de la vente d'un terrain et la balance du montant devant être pris à même les surplus accumulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Patry et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la modification de la résolution 24-12-192, afin que l'achat de l'immeuble soit réparti à même le produit de la vente du terrain pour 40 000.00\$ et la différence à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE

**6.5 Résolution numéro 26-03-39 Annulation des intérêts sur des
transferts d'immeubles et de
logiciels**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire régulariser quelques dossiers dans le système informatique et faire l'annulation d'intérêts et taxes sur les comptes clients suivants :

- **Compte client 2** : lors du transfert du logiciel CIM vers Sygem, le dossier a généré un doublon au système et la somme de 6275.92\$ doit être annulée, car elle a déjà été payée;
- **Compte client 669** : annulation des intérêts, compte tenu que la municipalité est propriétaire par acquisition de vente pour taxes;
- **Compte client 656** : annulation des intérêts, compte tenu que la municipalité est propriétaire par acquisition de vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Toutant et unanimement résolu,

D'autoriser les annulations des intérêts pour les trois dossiers ci-hauts mentionnés.

ADOPTÉE

- 7. Suivi des dossiers :** Achat d'équipement pour prêt à la population, formation DEA 15 personnes tout s'est bien déroulé
- 8. Aqueduc et égout**
 - 8.1 Résolution numéro 26-03-40** **Inscription formation en eaux usées pour Nathaniel Mayrand-Toutant**

(Martin Toutant se retire de ce point)

CONSIDÉRANT que la formation en eaux usées débute le 21 mars 2026;

CONSIDÉRANT que la formation est au coût de 2 950\$ avant taxes et que si l'entente est conclue avec la municipalité de Lemieux, les frais seront partagés à part égale entre les deux municipalités;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de monsieur Nathaniel Mayrand-Toutant pour la formation en eaux usées.

ADOPTÉE

- 9. Voirie N/A**
- 10. Urbanisme**
 - 10.1** Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis et certificats émis en février 2026
- 11. Varia**
- 12. Période de questions débute à 19 :52 et termine à 20 :19**
- 13. Ajournement ou levée de l'assemblée**
 - Résolution numéro 26-03-41** **l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de Monsieur Christian Desrochers à 20h:20**

Ginette Deshaies, Mairesse

Josée Dubois, greffière trésorière adjointe